

Se préparer aux métiers du secteur sanitaire avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles d'auxiliaires de soins médicaux.

■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 5 mois et comprend :

300 H de cours théoriques en centre (à raison de 30H/semaine).

280 H en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 4 semaines)

Lieux de l'action : Amiens – Beauvais - Laon

■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

↳ Module 1 : Préparation aux épreuves d'admissibilité des concours	120 h
- Techniques de productions écrites	
- Biologie / mathématiques / tests psychotechniques	
- Entraînements écrits - Concours blancs	
↳ Module 2 : Préparation aux épreuves d'admission des concours	120 h
- Culture générale	
- Techniques orales	
- Entraînements – Concours blancs	
↳ Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel	340 h
- Culture professionnelle	
- Stage en entreprise	

■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02 mai sur le site Internet de l'APRADIS :

www.apradis.eu

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **1650 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

L'aide-soignant assure un rôle prépondérant dans l'accompagnement et l'accomplissement de tous les actes ordinaires de la vie chez le patient et le sujet dépendant. Il est l'assistant direct du personnel infirmier. Sa tâche consiste à donner aux malades, sous contrôle, des soins d'hygiène générale, de confort et certains soins médicaux élémentaires. L'aide-soignant assure le service des patients : habillage, déshabillage, toilette... Son activité n'est pas limitée aux soins hygiéniques, il doit être capable de participer aux soins médicaux sous le contrôle d'infirmiers : pesée du malade, prise de température, inhalation, pose de vessies à glace, etc.

■ LE CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

- 1 épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de deux heures et notée sur 20 points. Elle comprend un texte sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de trois questions au maximum, et une série de dix questions à réponse courte dont 5 portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, trois sur les quatre opérations numériques de base et deux questions d'exercices mathématiques de conversion.
- 1 épreuve orale d'admission, notée sur 20 points, consiste en un entretien de 20 minutes maximum précédé de dix minutes de préparation : présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Puis, discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

■ LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

La formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant se prépare en un an et comporte 1435 heures d'enseignement théorique et clinique. Elle comprend 6 stages et 8 modules :

Module 1 : Accompagnement d'une personne

Module 2 : L'état clinique d'une personne

Module 3 : Les soins

Module 4 : Ergonomie

Module 5 : Relation - Communication

Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers

Module 7 : Transmission des informations

Module 8 : Organisation du travail

■ LES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT DANS L'OISE-L' AISNE-LA SOMME

Amiens – IFAS CHU Hôpital SUD avenue René Laënnec 80054 AMIENS Cedex 1 Tél : 03 22 45 54 98	Soissons – IFAS Centre Hospitalier 16 Av. du Gal de Gaulle 02209 SOISSONS Tél : 03 23 75 72 99	Prémontre – IFAS Centre Hospitalier 02320 PREMONTRE Tél : 03 23 23 66 92	Clermont – IFAS CHI 2 Rue des Finets 60600 CLERMONT Tél : 03 44 77 50 48	Chauny - IFAS 94 Rue des Anciens Combattants 02303 CHAUNY Tél : 03 23 38 54 46
Laon – IFAS Centre Hospitalier 27 Rue du 13 Octobre 1918 02000 LAON Tél : 03 23 24 34 98	Saint-Quentin – IFAS Centre Hospitalier 21 Av. Michel de l'Hospital 02100 SAINT QUENTIN Tél : 03 23 06 73 38	Creil - IFAS Rue Aristide Briand 60100 CREIL Tél : 03 44 61 65 80	Noyon – IFAS Centre Hospitalier Avenue Alsace Lorraine 60400 NOYON Tél : 03 44 44 45 31	
Abbeville - IFAS Centre Hospitalier 43 Rue de l'Isle - BP A2 - 80100 ABBEVILLE Tél : 03 22 25 52 85	Compiègne - IFAS Centre Hospitalier 3 Rue de Bourgogne 60200 COMPIEGNE Tél : 03 44 23 68 50	Montdidier – IFAS du Santerre 25 Avenue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER Tél : 03 22 78 70 00	Beauvais – IFAS Centre Hospitalier 102 Rue de la Mie au Roy 60021 BEAUVAIS Tél : 03 44 11 24 51	

■ LES TEXTES DE REFERENCE : arrêtés du 22 octobre 2005 et du 25 janvier 2005.

Vous souhaitez en savoir plus ...

Connectez-vous sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

<http://www.sante.gouv.fr/aide-soignant,10825.html>